

LE SÉNÉGAL IMAGINÉ ÉVOLUTION D'UNE CLASSIFICATION ETHNIQUE DE 1816 AUX ANNÉES 1920

JOËL GLASMAN

Les questions soulevées par le concept introduit par Terence Ranger d' « invention » des ethnies africaines, notamment la difficulté à déterminer un « inventeur » et de ne concevoir le rôle des Africains que comme « inventés », peuvent trouver un début de réponse dans l'étude de l'évolution d'ensemble des classifications ethniques. Le cas du Sénégal de 1816 aux années 1920 montre que, loin de se résumer à une création datable attribuable à un seul auteur – qui serait Louis Faidherbe –, la classification ethnique se met en place dès la première moitié du XIX^e siècle comme un aboutissement des récits de voyages et autour du pôle wolof, avant d'être refondue autour du concept de « race » par Faidherbe, puis d'être cristallisée par l'administration dans le premier tiers du XX^e siècle. Au-delà de l' « acte de naissance » d'ethnies prises isolément, ce sont des dichotomies (Wolof/Maure, Tukuleer/Manding), des amalgames (Manding, Joola), des renversements de jugements de valeurs (Wolof, Bambara, etc.), des principes de hiérarchisation (économiques, stratégiques, racologiques) qui sont à l'œuvre dans le processus de création des catégories ethniques.

Le dernier ouvrage d'ensemble sur les ethnies au Sénégal, celui de Makhtar Diouf, défend la thèse suivante : le Sénégal ne connaît pas de problèmes ethniques graves mais est caractérisé au contraire par une « harmonie ethnique », car les principales ethnies de ce pays (Wolof, Sereer et Haalpular) ont une origine culturelle et linguistique proto-sénégalaise commune. Pour Makhtar Diouf, le « problème casamançais » et les revendications indépendantistes du MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance) ne seraient que l'expression du « particularisme » joola, ethnie dont les racines culturelles et linguistiques ne se rattachent pas aux groupes majoritaires. De la même façon, les tensions ethniques avec la minorité maure s'expliqueraient par le fait que Wolof,

Joël GLASMAN est titulaire d'un troisième cycle de la Ruhr-Universität de Bochum (Allemagne). Ce travail est tiré d'un mémoire de maîtrise intitulé « La classification ethnique du Sénégal (de 1816 aux années 1920) » soutenu en octobre 2002 à l'université de Provence sous la direction du Professeur Jean-Louis TRIAUD (Université de Provence) et du Professeur Anselm DOERING-MANTEUFFEL (Eberhard-Karls Universität Tübingen). Je remercie sincèrement Jean-Louis TRIAUD pour son actif soutien dans la rédaction du présent article.

Sereer et Haalpular seraient « naturellement » plus proches les uns des autres que de l'ethnie maure¹.

Depuis Terence Ranger et Eric Hobsbawm pourtant, de nombreux auteurs ont défendu une conception moins essentialiste de l'ethnie, en démontrant que les ethnies étaient des produits historiques. Alors que Frederick Barth avait écrit en 1969 que les frontières ethniques n'étaient pas fixées une fois pour toutes, Ranger désignait en 1983 l'ethnie africaine comme résultant d'une « invention de la tradition » issue de l'époque coloniale². Valentin Y. Mudimbe ajoute que « colonialism and colonization basically mean organization, arrangement. The two words derive from the latin word *colere*, meaning to cultivate or to design³ ». Enfin Jean-Loup Amselle explique que les ethnies pré-coloniales étaient des « ensembles mouvants⁴ » et « perméables⁵ » que la colonisation a contribué à fixer en y imposant des catégories ethniques rigides. Selon Amselle, ces catégories furent ensuite ré-appropriées par les populations locales⁶, de même qu'elles furent perpétuées par les anthropologues post-coloniaux utilisant sans mise en garde des labels coloniaux.

Quatre résultats semblent être communs à toutes les recherches portant sur le processus « d'ethnisation ». Premièrement, les catégories ethniques ont eu tendance à se développer dans des contextes d'inégalité sociale, comme instrument de stabilisation. Deuxièmement, dans la coopération entre chefs locaux et colons se sont établis de nouvelles pratiques identitaires, symboles et histoires, auxquels a été attribuée la qualité de « tradition ». Troisièmement, on assiste à l'essentialisation de ces « traditions » (dont l'identité ethnique) par leur utilisation comme base d'action de l'administration coloniale. Enfin, les facteurs qui ont conduit à la production des différences ethniques sont différents de ceux qui en assurent la continuité, puisque, dans de nombreuses colonies africaines, des changements sociaux rapides – migrations de travail, urbanisation – finissent par donner aux « traditions » une attractivité particulière⁷.

Le débat sur l'invention de l'ethnie en Afrique a encouragé historiens et anthropologues à se pencher sur la catégorisation des ethnies par l'administration coloniale. En ce qui concerne les ethnies du Sénégal, David Robinson a présenté les grands axes de l'élaboration de la classification ethnique⁸; Jean-Loup Amselle a, de son côté, travaillé sur le rôle particulier joué par Faidherbe⁹, tandis que d'autres se

1. M. DIOUF (1998 : 42-50). Voir aussi M.C. LAMBERT (1998 : 758).
2. T. RANGER (1983 : 247). Pour un résumé de la recherche sur l'ethnie, voir : C. LENTZ (1995 : 303-328) ainsi que P. POUTIGNAT et J. STREIFF-FENART (1995 : 93-133).
3. V. Y. MUDIMBE (1988 : 1).
4. J.-L. AMSELLE (1990 : 78).
5. J.-L. AMSELLE (1985 : 74).
6. J.-L. AMSELLE in J.-L. AMSELLE & É. M'BOKOLO (1999 : iii); T. RANGER (1983 : 252-260).
7. C. LENTZ (1995 : 320).
8. D. ROBINSON (1992 : 221-238).
9. J.-L. AMSELLE (1996 : chap. IV, 117-150).

sont intéressés à la perception des Peul dans les ouvrages coloniaux¹⁰. Diouf, également, consacre un chapitre aux relations entre politique coloniale et ethnographie au Sénégal¹¹. Mais si tous s'accordent à dire que l'ethnie est à replacer dans un contexte historique, les résultats divergent sur l'importance à accorder à l'ethnographie coloniale et à la mise à l'écrit d'une classification ethnique.

Les considérations constructivistes ont ainsi été critiquées et parfois revues à la baisse. Jean-Pierre Chrétien, tout en participant à la ré-historicisation de l'objet ethnique, estime que « les références ethniques ne se réduisent pas non plus à des cartes d'identité d'origine coloniale¹² ». Les critiques sur l'idée d'« invention » ont principalement porté sur trois points : d'abord, celui du rôle joué par les Africains eux-mêmes dans ce processus. Pour plusieurs chercheurs, l'idée d'invention impliquerait que les Africains ont été, au mieux des observateurs passifs de leur propre histoire, au pire des « collaborateurs¹³ ». Il faut noter par exemple que certaines ethnies se sont créées sans nécessiter d'intervention coloniale¹⁴. Deuxièmement, l'approche constructiviste semble s'être trop focalisée sur la période coloniale¹⁵. Enfin, s'il y a eu « invention », est-il possible d'en déterminer « l'inventeur » et le moment¹⁶ ? Ces remarques ont conduit certains à préférer parler, en empruntant l'expression de Benedict Anderson, de « communautés imaginées » plutôt qu'« inventées »¹⁷, et d'autres, comme Makhtar Diouf, à rejeter la responsabilité coloniale dans la question ethnique du Sénégal¹⁸.

Pourtant, on peut persister à penser que le rôle de la colonisation est fondamental dans l'apparition des catégories ethniques. Le cas du Sénégal, en tout cas, semble le montrer. La place particulière du Sénégal dans l'histoire de la colonisation de l'Afrique noire, champ d'expérimentation de nombreuses techniques coloniales exportées ensuite vers d'autres colonies, ainsi que l'abondance des sources écrites coloniales sur ce pays¹⁹, donnent l'occasion de retracer la fabrication et l'évolution d'une classification ethnique dans un temps long (de 1816 aux années 1920)

10. A. PONDOPOULO (1996) ; P. BRASSEUR et G. BRASSEUR (1978).

11. M. DIOUF (1998 : 217-237).

12. J.-P. CHRÉTIEN (1989 : 8).

13. T. RANGER (1993 : 83).

14. Comme cela semble être le cas pour les Zulu ; cf. : T. RANGER (1993 : 89).

15. R. FARDON (1996 : 88-89).

16. T. RANGER (1993 : 81).

17. B. ANDERSON (1983). R. FARDON préfère l'expression d'« histoires entrelacées » ; cf. R. FARDON (1996 : 75, 90).

18. M. DIOUF (1998 : 218).

19. Des sources publiées (voir bibliographie) ainsi que des documents d'archives, en particulier les « Mémoires, publications, expositions » conservés au CAOM d'Aix-en-Provence dans le Fonds ministériel dans la série géographique « Sénégal et Dépendance », ainsi que les études générales, rapports de missions, notices et monographies de la série 1G des Archives du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française (Dakar), peu fournies pour le début de la période, mais présentant un grand intérêt pour le début du xx^e siècle, notamment pour les contributions des administrateurs de cercle à la « première campagne des monographies » de 1903.

et dans son ensemble pour en cerner la logique propre. L'histoire de la « grille ethnique » de ce pays permet de mettre en perspective les catégories ethniques de façon double, à la fois diachronique (en envisageant les différentes ethnies présentes sur un territoire) et synchronique (les catégories ne sont pas toutes constituées au même moment).

JUGEMENTS DE VALEUR ET CLASSIFICATIONS

La nomination du nouveau gouverneur Schmaltz en 1816, qui fait suite au traité de Paris du 30 mai 1814 rendant à la France tous ses comptoirs et ses colonies sénégalais possédés avant 1792, marque le début d'une nouvelle période dans l'ethnographie française sur la Sénégalie²⁰. La mise en ordre intellectuelle des peuples sénégalais connaît une évolution rapide qui va conduire, vers le milieu du siècle, à une classification de type ethnique.

Avant le retour des Français à Saint-Louis, c'est-à-dire avant 1816, la perception des Européens est très largement dominée par les rapports esclavagistes, comme le montre la remarque d'un auteur selon laquelle « les Européens qui font le commerce des esclaves regardent [les Wolofs] comme les plus beaux nègres de cette partie du continent²¹ ». Dans l'ensemble, il ne semble pas encore y avoir, au début du XIX^e siècle, de schéma d'ensemble de classification des ethnies sénégalaises. À côté des ouvrages européens liés à la traite, ce sont encore les travaux des auteurs arabes médiévaux et ceux des marchands et navigateurs portugais, qui, en matière d'ethnographie ou de géographie, offrent les informations les plus précises²². Les premiers, motivés par le besoin de connaître les lieux d'échanges de l'Afrique subsaharienne, privilégient l'étude des villes et des États à celle de l'identité des peuples²³, alors que les seconds insistent essentiellement sur les points communs des structures socio-politiques qu'ils rencontrent en Sénégalie²⁴. Ni les uns, ni les autres ne semblent organiser leurs connaissances ethnographiques autour des ethnies, bien que, même si elles se limitent aux côtes, aux voies navigables et aux points stratégiques pour le commerce, leurs observations fournissent de nombreuses informations, dont des noms (« Giloses », « Gyloffes » ou « Jalofs » par exemple, à l'origine de « Wolof »), qui seront en partie réutilisées et transformées par les auteurs français²⁵.

20. L'année 1816 présente également un avantage pratique, puisque c'est celle de la mise en place des archives.

21. J.-B. DURAND (1803 : 61).

22. G.T. MOLLIEN (1967 : 13-16).

23. J. BOULÈGUE et Z. DRAMANI-ISSIFOU (1989 : 34) ; R. BOTTE et J. SCHMITZ (1994 : 7-8).

24. S. SARR (1980 : 81-82).

25. J. BOULÈGUE (1987 : 13-24).

Dans la première moitié du XIX^e siècle, les grands groupes « ethniques » entrent en force dans l'ethnographie française en suivant deux axes, de l'ouest (la côte) vers l'est (l'intérieur) et du nord (Saint-Louis) vers le sud (la Casamance). D'abord apparaissent les Maures, les Wolof, et les Sereer, puis viennent les Peul, les Tukulëër, les Saraxulle et les Manding, et, enfin, vers le milieu du siècle, les populations de la Casamance dont les Joola, appelés également les « Flup ». Ce savoir ethnographique s'oriente assez rapidement autour d'un contraste « Maures clairs au nord du fleuve Sénégal »/« Noirs au sud du Fleuve », avant que d'autres mises en relation apparaissent, notamment avec l'opposition Wolof/Sereer qui prend la forme d'une dichotomie société organisée/anarchie. Au cours de la première moitié du siècle se cristallise le bipôle intellectuel Peul/Tukulëër, entre nomades païens d'un côté et musulmans propriétaires d'esclaves et sédentaires de l'autre²⁶. Enfin, on voit apparaître l'opposition Tukulëër/Manding entre « mahométans fanatiques » et païens ou musulmans non fanatiques²⁷.

Makhtar Diouf estime que l'élaboration de la classification ethnique est le résultat d'un processus en deux étapes : la première étape consistant à classer les différents peuples, la seconde consistant « à prendre parti, à marquer ses préférences pour certains groupes ethniques, et son aversion pour d'autres²⁸ ». L'histoire du façonnement de la grille ethnique du Sénégal semble pourtant être marquée par l'entrée successive des différents groupes dans un schéma d'ensemble de représentation des ethnies, entrée qui se fait en fonction de la pénétration marchande et politique française vers l'intérieur et qui est donc directement le reflet des intérêts des observateurs français. Certes, on assiste à un glissement des jugements de valeur, avec un avis de plus en plus favorable envers les Manding et les « Peul purs » et une dépréciation des Wolof et des Tukulëër. Mais les jugements portés sur ce que l'on appelle alors les « peuples » sont intimement liés au classement qui se dessine au fur et à mesure de l'avancée française, dans le sens où les « bons » et « mauvais points » attribués par les ethnographes le sont essentiellement à des fins de comparaison, c'est-à-dire situés non dans un absolu mais bien les uns par rapport aux autres. On pense par exemple à la distinction : « alliés potentiels »/« ennemis ». De plus, la plupart des traits attribués à une « ethnie » peuvent être l'objet d'appréciations tantôt négatives, tantôt positives, la « grille ethnique » présentant la faculté de se décaler. On donnera, parmi de nombreux autres, l'exemple du caractère « anarchique » des Sereer, parfois modèle de sauvagerie et parfois perçu comme un système à l'égalitarisme quasi républicain admirable²⁹.

L'élaboration conjointe d'un classement des groupes sénégalais et d'une hiérarchie entre eux s'explique sans doute par deux séries de raisons, la première tenant

26. D. ROBINSON (1988 : 83). Voir aussi R. BOTTE et J. SCHMITZ (1994 : ii).

27. D. BOILAT (1851 : 413).

28. M. DIOUF (1998 : 225-226).

29. J.-M. GASTELLU (1981 : 24-25).

aux fonctions attribuées à l'ethnographie par les auteurs français, la seconde correspondant aux modalités de la pénétration française en Afrique occidentale.

D'abord, il faut rappeler que l'ethnographie répond à des exigences liées à la position des auteurs au Sénégal. Leurs carrières et leurs intérêts sont liés au contexte économique et politique des colonies françaises, dont les moteurs principaux sont la reconversion du commerce après l'interdiction de la traite négrière et l'accroissement du commerce légitime d'une part et, d'autre part, l'apparition dans les années 1840 de projets politiques de plus en plus ambitieux pour la France en Afrique. Logiquement, les interrogations des observateurs français portent en premier lieu sur les produits disponibles (cuir, ivoire, or, cire, café, gomme, etc.), et ceux-ci tendent à identifier chaque groupe avec les marchandises qu'il produit. À cela est ajoutée une remarque qualitative selon que les peuples en question sont capables ou prêts ou non à commercer avec les Français. Lorsque les tentatives de colonisation agricole échouent, les Wolof sont dépréciés, de même que les Tukulëër sont maudits lorsqu'ils refusent de vendre leurs ressources (le territoire tukulëër est considéré comme le grenier à mil du Sénégal). D'autre part, les ambitions politiques conduisent à des réflexions militaires du type : qui sont nos alliés potentiels, qui sont nos ennemis ? Une troisième caractéristique de la présence française en Sénégal est la préoccupation religieuse et missionnaire, qui passe par le repérage des religions des populations, musulmanes ou « superstitieuses »³⁰, et conduit aussi à des considérations morales et à la distinction société esclavagiste/société sans esclave³¹. Enfin les observations sur les ethnies sont liées aux expériences et objectifs personnels des auteurs : ambitions scientifiques pour certains, rêve d'enfance comme pour René Caillé, succès mondain pour Mollien³². Or le succès, c'est d'abord pouvoir se faire comprendre, d'où les comparaisons des réalités africaines avec des réalités connues des Français (les Maures deviennent « les Sarrasins³³ ») et l'utilisation fréquente d'un vocabulaire emprunté à l'Europe féodale³⁴. Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, jusqu'à l'ouvrage de Boilat en 1853, ce sont les récits de voyages qui dominent l'ethnographie du Sénégal. Les observations de type ethnographique sont rapportées dans l'ordre chronologique, au gré des lieux visités et des expériences vécues par l'auteur. Le genre ne sépare pas l'expérience de l'observateur des remarques faites sur l'observé. Ce support littéraire interdit, par sa nature, de différencier « informations objectives » et « remarques subjectives ».

30. D. BOILAT (1853 : 174).

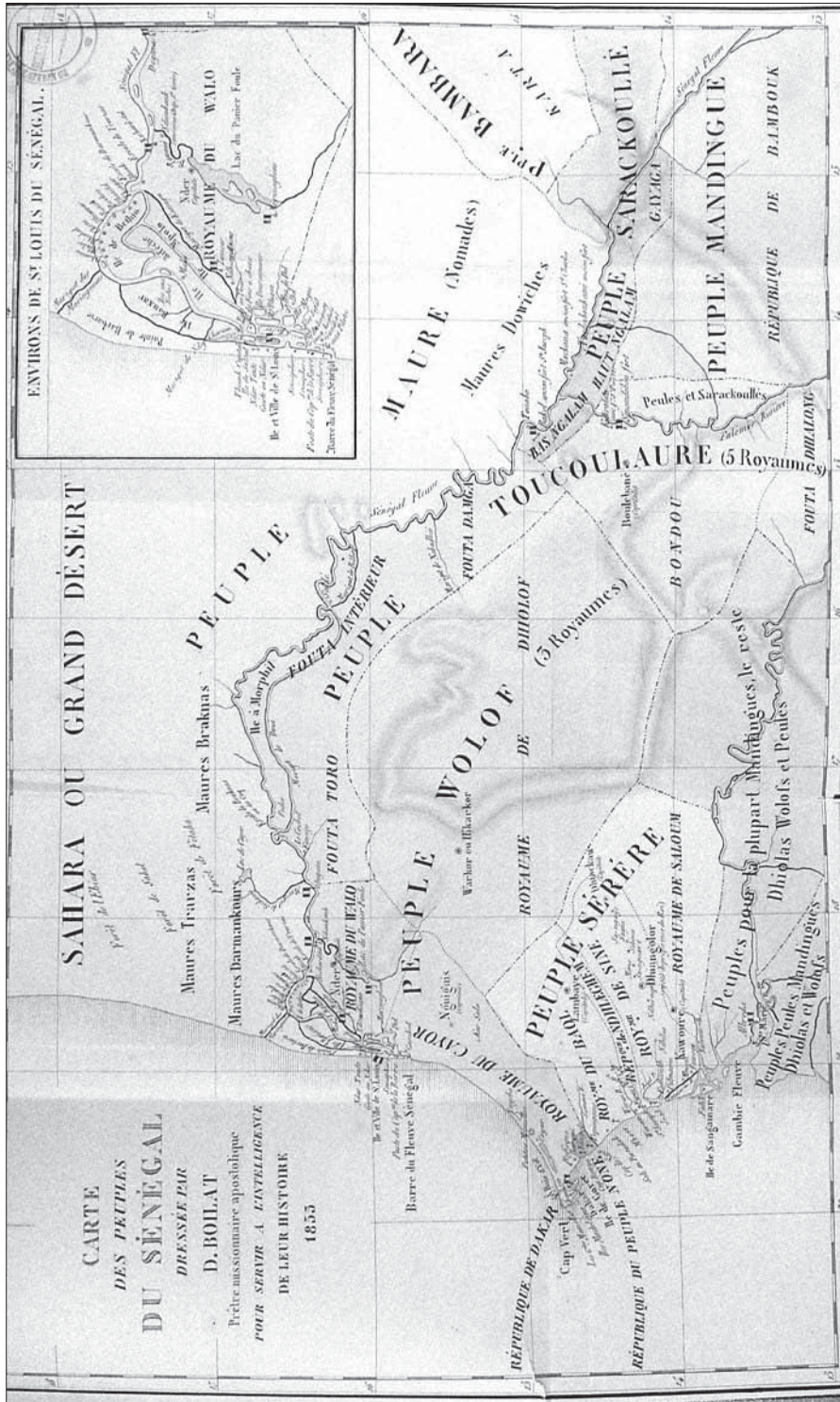
31. D. BOILAT (1853 : 90). Pour lui, l'esclavage est « une monstruosité que Dieu réprouve ».

32. G.T. MOLLIEN (1967 : 24). Au sujet des conditions de travail et des motivations des auteurs, voir N. BROU (1982 : 323-360).

33. G.T. MOLLIEN (1967 : 102).

34. À ce sujet : J.-P. CHRÉTIEN (1980 : 47-64).

BOILAT 1853 : BOILAT, D., *Esquisses sénégalaises, physionomie du pays, peuplades, commerce, religions, passé et avenir*; Édition P. Bertrand, Paris 1853. Reproduction : CAOM, Aix-en-Provence.



Le déroulement de la pénétration française dans l'intérieur des terres sénégalaises est central pour comprendre l'évolution de l'ethnographie. En 1816, la présence française se limite essentiellement aux îles fortifiées de Saint-Louis et de Gorée, à quelques comptoirs et factoreries comme Rufisque, Portudal, et Joal, auxquels il faut ajouter les comptoirs ruinés depuis l'abandon du trafic, et les forts détruits sur le fleuve Sénégal³⁵. Saint-Louis représente le point central de la colonie. C'est de là que partent les missions d'exploration vers l'intérieur, c'est le lieu des premiers contacts des Européens avec la Sénégambie, et le point d'arrivée des axes marchands. La population majoritairement wolof de Saint-Louis est par conséquent la mieux connue, tout comme sont observés avec attention les Maures qui viennent y commercer. L'axe de pénétration principal vers l'intérieur est le fleuve Sénégal, ce qui se retrouve clairement dans l'organisation spatiale des représentations ethnographiques : l'opposition Wolof/Maures par exemple. L'avancée des Français vers l'intérieur provoque une dévaluation des populations côtières dans l'ethnographie, liée à la résistance qu'opposent ces populations à l'accès direct des Français aux populations de l'intérieur – qui remet en cause leurs bénéfices intermédiaires³⁶. Pourtant, les objectifs français deviennent plus ambitieux et se portent sur le Bambouk, pour en atteindre les fameuses mines d'or et détourner, à terme, le commerce gambien. Ce qui est visé, c'est le commerce de la boucle du Niger. Lors des missions d'explorations dans ces terres, l'observation se porte sur les Tukulëër, puis les Saraxulle de Galam, les Manding du Bambouk et les Khassonke. En parallèle, au Cap-Vert, la présence française est assurée par les missions religieuses qui font connaissance avec les Sereer. Plus au sud et en Casamance notamment, l'implantation des Français est restreinte par la concurrence anglaise et portugaise et la connaissance des populations est donc plus limitée.

Au cours de cette pénétration dans l'intérieur, deux éléments apparaissent comme des constantes de l'élaboration des connaissances ethnographiques. Le premier est la référence fréquente au système wolof, de loin le mieux connu des Français, dont les interprètes sont le plus souvent issus de l'ouest du pays. Le second est le rapport intime aux réseaux marchands et aux pouvoirs établis. « Les marchands sénégalais dont les réseaux commerciaux couvraient la vallée du haut-Sénégal constituaient une mine de renseignements », estime D. Robinson, notamment au sujet des Tukulëër et de leur région³⁷. Au moment de mettre en ordre ces connaissances, c'est-à-dire au moment du passage du récit de voyage à l'ouvrage ethnographique sur les ethnies du Sénégal, les Français resteront tributaires de cette somme d'informations accumulées au fur et à mesure de la pénétration marchande, coloniale et missionnaire.

35. A. BILLANGE et A. MAUREL (1977 : 58-59).

36. De retour du Futa Jalon, H. HECQUARD regrette ainsi « les obstacles qu'ont jusqu'ici opposés aux Européens les peuplades qui avoisinent les côtes ou nos comptoirs » lors de la pénétration vers l'intérieur ; H. HECQUARD (1852 : 222). Voir également les remarques de D. BOILAT (1853 : 470).

37. D. ROBINSON (1988 : 40).

Dès la mise en place des grands traits du classement ethnique du Sénégal, disons jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'élaboration d'une grille de rangement et la valeur (de progrès, de morale, etc.) attribuée à chacun de ces peuples sont intégrées dans un même processus – et cela reste vrai pour toute la classification ethnique jusque dans les années vingt. C'est sans doute pour cela qu'il semble souvent difficile aux auteurs de parler des différents « groupes ethniques » du Sénégal sans tomber dans des préjugés issus de l'ethnographie coloniale³⁸. Les remarques de Makhtar Diouf sur les qualités et les défauts « du » Joola en donnent un exemple³⁹.

« INVENTEURS » ET « INVENTÉS »

Plusieurs questions ont été posées aux tenants de la théorie de « l'invention » des ethnies africaines par la colonisation : d'abord, quel a été le rôle joué par les Africains, passif ou actif, et dans quel sens ? Ensuite, si « invention » il y eut, est-il possible d'en définir le moment et d'en nommer l'« inventeur » ?

Nous ne pouvons répondre ici de façon satisfaisante à la question du rôle joué par les Africains dans la formation des ethnies, car les sources étudiées sont d'origine coloniale ; or il faudrait y ajouter l'étude de sources orales et écrites africaines. Tout au plus peut-on faire ici trois remarques.

La première, c'est que le rôle joué par les populations n'est certainement pas le même pour toutes. Des périodes de cristallisations identitaires autour de caractéristiques telles que la langue, la culture ou le système socio-politique ont eu lieu, que ce soit avant ou pendant la période de contact intensif avec les Européens. L'espace wolof tel que décrit par les Français au XIX^e siècle correspond essentiellement à l'espace de l'ancien empire du Jolof des XIV^e-XVI^e siècles. Or Yoro Fall se demande si le mythe de Njajaan Njaan, fondateur, d'après les traditions orales, de la langue wolof, ne correspond pas à l'idéologie dominante de l'ancien Jolof. Si l'empire du Jolof s'est dissous avant eux, les Français de l'exploration constatent une certaine homogénéité dans la langue et les traditions orales des populations des États wolof. Le cas de l'entrée dans l'ethnographie des Haalpulaaren est sûrement très différent, puisque, au moment où les Français commencent à parcourir plus intensément cette partie de l'Afrique, le « monde haalpulaar » connaît une rénovation politique et culturelle. C'est l'époque, en effet, où se multiplient les *djihad*s peul centrés autour de l'idée de fondation d'États musulmans. Ce mouvement s'accompagne d'une valorisation de l'appartenance au groupe peul, autour des valeurs d'intelligence, d'honneur et d'honnêteté. Ils développent des méthodes

38. Cela amène au problème plus général de l'utilisation des sources coloniales dans le domaine ethnographique, et de l'impossibilité de pouvoir en extraire des « faits exacts » tout en en rejetant « des thèses fausses ». Voir à ce sujet les remarques dans F. COLONNA (1976 : 404).

39. M. DIOUF (1998 : 201-204).

de transcription de leur langue en utilisant les caractères de l'alphabet arabe, et en organisent la diffusion. Dans ces États, la langue peul est considérée, par ordre d'importance symbolique, comme la deuxième langue après l'arabe et David Robinson a montré que les Haalpulaar « se sentaient supérieurs aux autres groupes ethniques à cause du rôle privilégié qu'ils jouaient dans la mission d'Allah⁴⁰ ». Les élites peules des États musulmans écrivent cette identité peule, diffusent le nom de « Tokolor », issu du nom du royaume « Takrur » du XI^e siècle et qui donnera « Toucouleur » dans les écrits français, et rattachent leur mouvement à la conquête arabe nord-africaine, fondant ainsi la légende de leur ascendance nord-africaine. Tout cela est fait indépendamment de la volonté française de trouver au Sénégal des « Nations » ou des « Races » luttant entre elles pour le pouvoir. À l'inverse, certains groupes semblent encore très peu homogènes à l'heure de leur apparition dans les sources coloniales. La catégorie « mande » dont fait état Faidherbe sous le nom de « race mandingue » semble être le fruit de l'amalgame de plusieurs groupes, auxquels il attribue un rôle commun d'alliés potentiels contre les Tukulëër. C'est à Binger que Lasnet attribue le travail d'avoir « créé l'unité ethnique de populations jusqu'alors considérées comme différentes⁴¹ ». Quant aux Joola, nommés alors « Flup » ou « Diola », ils seraient constitués de plusieurs « tribus » différentes – neuf tribus par exemple pour Bérenger-Féraud, mais ce nombre varie d'auteur en auteur –, qui semblent présenter des caractéristiques socio-politiques comparables⁴². Les populations sénégalaises « entrent » donc dans le modèle ethnique français à « degrés d'ethnification » internes différents.

De toute façon – et c'est la seconde remarque –, l'ethnographie coloniale ne se contente pas de mettre sur le papier des marqueurs identitaires labiles ; elle les transforme, y ajoute et en retranche des éléments. C'est d'une interaction qu'il s'agit dans le processus de mise en ordre intellectuelle des ethnies. Le mouvement de *djihad* peul s'accompagne d'une valorisation de l'identité peule, et l'origine nord-africaine revendiquée par les Peul des États musulmans est parfois reprise par les auteurs français. C'est le cas par exemple pour Raffenet et pour Hecquard⁴³. Mais, parfois, les Français « établissent de nouvelles origines orientales dont les Peuls ne s'étaient jamais réclamés⁴⁴ ». C'est la version soutenue, par exemple, par Faidherbe. Après avoir évoqué d'hypothétiques ascendances des « Phout » décrits par Moïse dans la Bible, il défend la version orientale⁴⁵. Les Peuls viendraient peut-être d'Égypte, et auraient été décrits par Hérodote comme des Égyptiens aux cheveux moins laineux que les autres. Une autre hypothèse est celle de l'Éthiopie :

40. D. ROBINSON (1988 : 83).

41. DR LASNET (1900 : 2).

42. L.B.J. BÉRENGER-FÉRAUD (1874 : 3).

43. D. ROBINSON (1988 : 86-97).

44. D. ROBINSON (1988 : 89).

45. L. FAIDHERBE (1856 : 334).

« Les Peuls ne seraient autre chose que les Éthiopiens blancs, Leucoéthiopes de Ptolémée; leur exode à travers le continent noir serait fort ancien, l'hypothèse la plus plausible le ferait remonter à la fameuse migration de la caste guerrière qui eut lieu vers le Haut-Nil sous le règne du prince appelé Psammétique par les historiens grecs⁴⁶ ».

Fréquemment, on donne au Peul des origines non-africaines : malaisiennes, perses, yéménites, phéniciennes ou juives⁴⁷. Les mythes africains, mêmes les mieux établis au préalable, sont ré-appropriés et transformés par les auteurs français, comme ici pour justifier la supériorité des Peul en Afrique de l'Ouest.

Enfin, « l'invention » est également un processus triangulaire : on a vu combien les Français étaient tributaires de leurs informateurs africains, notamment wolof. « Peul », par exemple, est un mot d'origine wolof⁴⁸. Au-delà de l'attribution du label, la description des qualités et défauts des peuples, la compréhension des systèmes socio-politiques passent très souvent, au Sénégal, par une comparaison avec la société wolof. Ils sont, au moins pour la première partie du siècle, le référent constant à l'aune duquel sont évaluées les autres populations du Sénégal, place que prendront vers le milieu du siècle, suite aux révolutions islamiques et au déplacement géographique (vers l'intérieur) des ambitions françaises, les Haalpulaaren. Parfois, la transformation par les Français des informations données par les Africains est encore plus importante, proche de l'invention. Jean-Louis Amselle a montré que le terme de « Bambara » est un mot peul et arabe « qui n'est jamais utilisé par les gens à qui s'applique cette dénomination⁴⁹ ». Le terme dont il dérive est celui de « Banmana », qui désignait une société segmentée aux contours flous, essentiellement basée sur l'agriculture et faiblement islamisée, qui était dépendante des royaumes de Ségu et de Sikaso. Ce nom est ensuite utilisé, par extension, par les commerçants musulmans et par les aristocraties islamisées, pour désigner toutes les communautés païennes de « guerriers-paysans » de la région. Société qui plus est utilisée comme « réservoir d'esclaves » par les royaumes alentours, « Banmana » est souvent synonyme « d'esclave » ou de « sauvage ». C'est donc à cette « catégorie négative » que l'on donne le nom déformé de « Bambara⁵⁰ ».

Deux autres questions posées à la théorie de l'invention portent sur la difficulté de désigner un « inventeur » et un moment à l'invention des ethnies. En ce qui

46. DR LASNET (1900 : 38).

47. D. ROBINSON (1988 : 89) ainsi que R. BOTTE et J. SCHMITZ (1994 : 12).

48. D. BOILAT (1853 : 384).

49. J.-L. AMSELLE (1990 : 79).

50. La catégorie « Bambara » est déjà utilisée par les Français au début du XIX^e siècle. L'auteur anonyme d'un rapport de 1826 plagie même Voltaire : « Bambara, dont la guerre est l'unique métier, et qui vendra son sang à qui peut le payer » (CAOM FM SG Sen II/2, mémoire anonyme de 1826 sur la Sénégamie). Voir aussi l'utilisation qu'en fait G.T. MOLLIER (1967 : 100). Sur la construction de l'ethnie Bambara, cf. J. BAZIN (1999).

concerne le Sénégal, la recherche a porté essentiellement sur la deuxième moitié du XIX^e siècle, et en particulier sur le rôle majeur de Louis Faidherbe⁵¹. Celui-ci, qui devient général en 1863, est gouverneur du Sénégal de 1854 à 1861 puis de 1863 à 1865. Il arrive à ce poste avec l'ordre de conduire l'expansion territoriale décidée à Paris et s'entoure rapidement d'une équipe avec laquelle il procède à la collecte systématique de données scientifiques lui permettant de mettre en œuvre le projet colonial. Même après son départ du Sénégal, il poursuit son entreprise en faveur de l'expansion française en Afrique noire, en même temps que son travail ethnographique. Selon Amselle, c'est durant cette époque qu'émerge et « se met en place le spectre ethnique qui continue d'informer notre représentation de la Sénégalie⁵² ». Pour lui, Faidherbe est « l'un de ceux qui ont le plus contribué à aplatir la réalité africaine en juxtaposant les ethnies sur les cartes de la Sénégalie⁵³ ».

Pourtant, on l'a vu plus haut, un certain nombre d'éléments semblent déjà quasiment fixés lorsque Faidherbe entame son travail au Sénégal. D'abord, la plupart des « labels ethniques » utilisés par Faidherbe sont déjà utilisés par les auteurs de la première moitié du XIX^e siècle, notamment par les voyageurs. Certes, Faidherbe prend de nombreuses précautions à l'égard des termes qu'il emploie et dit vouloir trouver le « vrai nom » des peuples⁵⁴. Mais les efforts de ce type ne sont pas neufs, plusieurs auteurs ayant déjà porté leur attention sur le problème des noms. Boilat, surtout, en 1853, déclarait : « pour moi, natif du Sénégal, j'appelle les peuples sous le nom qu'ils se donnent eux-mêmes et sous lequel nous les connaissons⁵⁵ ». Significativement, l'effort renouvelé de Faidherbe par rapport aux noms ethniques ne s'accompagne pas d'une véritable réécriture de ceux-ci. Ensuite, l'organisation d'un discours sur le Sénégal autour des ethnies n'est pas non plus chose nouvelle à l'heure où Faidherbe écrit. Certes, les explorateurs de la première moitié du XIX^e siècle, comme Mollien ou Caillié, organisaient leur connaissance de façon chronologique, dans le déroulement des étapes du voyage effectué par eux. Caillié disait vouloir « présenter les faits dans l'ordre même où [il les avait] observés et notés⁵⁶ », tandis que pour Mollien il s'agissait « d'atteindre l'objectivité par le subjectif », car « on ne trace jamais avec plus de vérité un tableau d'un pays qu'en rendant compte de la manière dont on a été affecté chaque jour en le traversant⁵⁷ ». Les informations sur chaque peuple étaient dispersées à travers le livre, les contradictions

51. Voir en particulier A. BATHILY (1976) ; A. PONDOPOULO (1996) et J.-L. AMSELLE (1996 : chap. IV, 117-150).

52. J.-L. AMSELLE (1996 : 118).

53. J.-L. AMSELLE (1996 : 143).

54. Ses remarques sur l'orthographe et l'histoire des noms qu'il utilise sont nombreuses, parmi d'autres : L. FAIDHERBE (1856 : 329-336 ; 1886 : XXXIV ; 1889 : 36-37).

55. D. BOILAT (1853 : 384).

56. R. CAILLIÉ (1830 : V).

57. G.T. MOLLIEN (1967 : 25).

étaient fréquentes et les thèmes abordés divergeaient selon les aléas du voyage. Mais Raffenel, déjà, divisait son ouvrage en deux volumes, le premier pour « le côté descriptif et pittoresque » de son voyage, alors que le second « contient les observations scientifiques, et des documents historiques⁵⁸ ». David Boilat, surtout, ordonne tout son ouvrage autour de la séparation des populations en différents groupes. Son livre contient des chapitres correspondant aux grands peuples du Sénégal (« Des Wolofs », « Des Maures du Sénégal », « des Peules du Sénégal », etc.⁵⁹). Ceci constitue une véritable « mise à plat » des informations ethnographiques sur le Sénégal et déjà un classement des peuples sénégalais⁶⁰. Les délimitations des grands ensembles ethniques, telles que présentées par Faidherbe après lui sont relativement proches de celles proposées par Boilat dès 1853.

Quelles sont alors les particularités du travail de Faidherbe, qu'apporte-il de nouveau à la classification déjà existante? Principalement, deux choses.

Si les critères véritablement utilisés pour délimiter les frontières ethniques ne changent pas et restent géographiques (par exemple les fleuves Sénégal et Casamance), historiques (les limites observées par les observateurs précédents) et linguistiques (les grands ensembles), les critères énoncés, eux, changent, avec la refonte de la grille autour du concept de « race ». En fait, le plus grand apport de Faidherbe sur le plan théorique est celui d'appliquer systématiquement ce concept à la réalité sénégalaise. Si le mot existe depuis longtemps dans les travaux des observateurs français au Sénégal et si des divisions entre races et leur hiérarchisation ont déjà eu lieu, l'application du système des « races » en revanche ne semble pas avoir fait partie, jusqu'à Faidherbe, des priorités. David Boilat affirmait ne pas pouvoir distinguer les populations du Sénégal par leur physique⁶¹ et, même s'il publie des dessins d'individus-types, représentatifs à son avis de chacun des grands peuples, c'était autant pour présenter habillements et accessoires que des types physiques, et c'était sans privilégier le biologique aux dépens du « culturel ». Cette moindre importance des critères raciologiques par rapport à d'autres critères est défendue au Sénégal également par d'autres auteurs, pour lesquels « il n'existe pas de races pures, point de caractères ni de physionomies indigènes⁶² ». Cette absence de prise en compte des critères raciologiques – sauf, peut-être, à propos des Maures – au moment de classer les populations, est observable chez Raffenel par exemple, pour qui les observations physionomiques sont très importantes, mais qu'il range, au

58. A. RAFFENEL (1856 : I).

59. D. BOILAT (1853 : 272).

60. Un mémoire anonyme de 1826 montre qu'un tel rangement des connaissances est déjà utilisé dans la première moitié du XIX^e siècle. L'auteur y découpe le Sénégal en « six classes ou langues » (« Poule », « Mandingue », « Maure », « Yолоf », « Sarracoulet », « Séréré »). CAOM FM SG Sen II/2, mémoire anonyme de 1826 sur la Sénégalie.

61. D. BOILAT (1853 : 324-325).

62. Ct. CAILLÉ (1851 : 6).

moment de la synthèse, dans la partie des informations d'ordre « anecdotique » et « pittoresque » de son travail et non dans la partie constituant l'analyse et les « observations scientifiques⁶³ ». Il faut dire qu'à Saint-Louis la présence d'esclaves a toujours été limitée aux serviteurs, les autres étant envoyés aux Antilles et, de la même façon, le trafic des esclaves était animé par les trafiquants noirs, ce qui a sans doute limité la nécessité d'une justification de l'esclavagisme de type racial⁶⁴. Contrairement à ce qui se passe dans les Antilles, la population blanche de Saint-Louis a besoin de la population indigène et doit encourager le processus d'assimilation. Noirs et métis jouent un rôle important dans la propagation de l'influence française. Boilat, significativement, est un métis. Pour ce dernier, le refus d'utilisation systématique du concept de « race » est peut-être lié à sa position d'abbé. Au milieu du XIX^e siècle, en effet, le débat scientifique autour de la « race » voit le triomphe du polygénisme face à la théorie, défendue par l'Église, d'une origine commune à tous les hommes⁶⁵. Le refus de Boilat de voir dans les différences phisionomiques des différences de races est peut-être le résultat d'une volonté consciente d'esquiver un débat risqué pour l'Église.

Le modèle raciologique de Faidherbe est basé sur un schéma tricolore constitué de la « race blanche », de la « race rouge » et de la « race noire ». À la race blanche appartiennent entre autres les Européens, les Arabes et les Berbères, qui constituent la race supérieure dont l'histoire dépend. La race noire comprend – selon Faidherbe – la majorité des populations du Sénégal : les Wolof, les Sereer, les Manding, les Saraxulle et les populations forestières, qui forment globalement une race d'importance moindre sur le plan de l'histoire. Enfin, comprise entre les deux races précédentes, la « race poule » fait figure de « race rouge » – classée, parfois, parmi les Noirs⁶⁶. Cette dernière, « race supérieure aux races tout à fait nègres », est présentée comme étant une race étrangère, ayant envahi les contrées du Sénégal où résidaient les gens de « race noire »⁶⁷. Parmi ceux de la « race noire » il y a également une hiérarchie, entre les Manding, Bambara⁶⁸ et Saraxulle, qui sont en haut de la pyramide, les Wolof et les Sereer, qui viennent ensuite, et les populations de la forêt guinéenne, enfin, qui figurent en bas de l'échelle raciale. Cette hiérarchisation des races noires correspond aux nouveaux intérêts stratégiques des Français :

63. Voir par exemple différentes descriptions dans A. RAFFENEL (1856 : 103, 121 et 199).

64. W.B. COHEN (1981 : 172-182).

65. C. BÉNICHOU et C. BLANCKAERT (1984 : 354-355).

66. Ce schéma est remarquable notamment dans L. FAIDHERBE (1856, surtout : 329-336) et dans L. FAIDHERBE (1886 : XXXI-XL), il est présenté également par J.-L. AMSELLE (1996 : 138-144).

67. L. FAIDHERBE (1856 : 333).

68. À propos des Bambara, l'a-priori positif de Faidherbe (voir L. FAIDHERBE, 1856, p. 330) ne préfigure pas le verdict postérieur de Montreuil pour qui le Bambara est un rustre (cf. J. BAZIN, 1999, p. 99). La position élevée des Bambara dans la hiérarchie des races de Faidherbe s'explique par leur capacité de résistance face à l'islam, comme le montre J.-L. AMSELLE (1996, p. 127-137).

se trouvent en haut ceux qui présentent un intérêt économique (réel ou fantasmé, comme l'or des Saraxulle) ou stratégique (comme contrepoids aux Tukulëër). L'apport de Faidherbe à la compréhension des populations sénégalaises réside dans la création de ce système cohérent et global⁶⁹. La base du classement est une conception selon laquelle chaque population représente un stade de l'évolution, les populations forestières représentant les débuts de l'histoire, proches de la sauvagerie, les Blancs et surtout les Européens le stade ultime de l'évolution. Les populations différentes, selon cette idée, en sont à un « stade d'avancement » particulier, caractérisé en grande partie par les techniques de production utilisées⁷⁰. Au début du XIX^e siècle, deux idées encore séparées semblent avoir été véhiculées par le concept de race, à savoir la « race » qui désignait les variétés distinctes chez les naturalistes et la « race » des historiens qui rendait compte de conflits entre les différents peuples. C'est l'utilisation simultanée et systématique de ces deux idées, réunies autour du concept de « race » par Amédée Thierry et William F. Edwards en 1828-1829, que Faidherbe apporte, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à l'étude du Sénégal⁷¹.

Enfin, et d'une façon qui a semblé, jusqu'à la période contemporaine, irréversible, Faidherbe a radicalement ancré l'histoire du Sénégal dans l'histoire de la lutte de ses multiples « races ». D'abord, il confère une place importante à l'ethnographie. Il suscite de nombreuses explorations et accumule des masses importantes d'informations. Il rassemble les documents existants et des informations éparpillés au Sénégal et en France. À son arrivée au poste de gouverneur, Faidherbe fonde deux périodiques : l'*Annuaire du Sénégal et Dépendances*, et le *Moniteur du Sénégal et Dépendances*. Journaux destinés à la publication des actes officiels et à l'information sur l'actualité politique, économique et sociale de la colonie, ils accueillent en outre des contributions sur l'histoire, la géographie ou l'ethnographie. Faidherbe travaille également avec des revues métropolitaines, comme les bulletins de la Société de Géographie de Paris ou la *Revue coloniale*⁷², qui accueillent certains de ses articles les plus importants : celui sur les « Populations noires des bassins du Sénégal et du Haut-Niger », notamment, est essentiel, puisqu'il ouvre le travail de Faidherbe sur les populations sénégalaises⁷³. L'ouvrage principal de Faidherbe est *Le Sénégal : la France dans l'Afrique Occidentale*⁷⁴. Ses collaborateurs, dont Frédéric Carrère, Paul Holle⁷⁵, Emmanuel Bertrand-Bocandé et Émile Pinet-Laprade⁷⁶,

69. A. PONDOPOULO (1996 : 425).

70. Sur l'évolutionnisme, voir G. LECLERC (1972 : 24-39).

71. M.F. PIGUET (2000).

72. A. BATHILY (1976 : 80-81).

73. L. FAIDHERBE (1856).

74. L. FAIDHERBE (1889).

75. F. CARRÈRE et P. HOLLE (1855).

76. ANS 1G33, Notice sur les Sérères par le Commandant de Gorée Pinet-Laprade. Cette notice sera publiée en 1865 dans *Le Moniteur du Sénégal et Dépendances*. Cf. : A. BATHILY (1976 : 81).

sont sollicités pour contribuer à l'avancement des connaissances ethnographiques. Aux contributions principales des « piliers » de l'équipe Faidherbe, le plus souvent publiées, il faut ajouter les multiples notices des administrateurs, militaires en expéditions et médecins en tournées, peut-être moins connus mais résultant également de cette politique active d'encouragement au travail scientifique⁷⁷. L'accumulation des rapports et leur traitement, sous l'égide de Faidherbe, a amené certains auteurs à qualifier cette dynamique d'« école Faidherbe »⁷⁸. « Malgré le caractère inégal de ces documents, la somme d'informations qu'ils représentent fait du régime de Faidherbe le véritable fondateur de l'école africaniste française », note Bathily⁷⁹. J.-L. Amselle estime pour sa part que « l'originalité de son œuvre apparaît pleinement dans la subtilité de ses analyses et dans la distance qu'il prend par rapport aux travaux antérieurs⁸⁰ ». Faidherbe utilise les sources arabes, cite Ibn Khaldoun⁸¹ et Ibn-Battouta⁸², apprend le wolof et conseille à ses collaborateurs d'apprendre les langues africaines⁸³.

Il ne s'agit ici pas seulement d'une mise en valeur des informations ethnographiques. Faidherbe semble forger tout un argumentaire en faveur de l'expansion de la colonie du Sénégal – et à sa propre gloire – autour de l'explication raciale. Le pouvoir du gouverneur a des limites, et de taille : il doit soumettre ses décisions – bien qu'*a posteriori* – à l'approbation ministérielle et sa marge de manœuvre dépend fortement du budget qui lui est attribué, et qui est décidé à Paris⁸⁴. Or le soutien de Paris est aléatoire. Après 1863, par exemple, avec la guérilla au Mexique, les problèmes de la Cochinchine et l'effondrement du cours de l'arachide en Europe, le Sénégal perd de son importance et, en conséquence, le renfort militaire attendu ne vient pas. Faidherbe écrit alors au ministre : « je prie Votre Excellence d'intéresser Sa Majesté au sort du Sénégal⁸⁵ » ; en outre, pour convaincre Paris, il faut convaincre aussi le grand public, qui lit de plus en plus les revues coloniales⁸⁶, et auquel l'avènement de la République confèrera un rôle nouveau. Faidherbe, en présentant l'histoire du Sénégal comme fondamentale-

77. Certains de ces mémoires et notices se trouvent au CAOM. CAOM FM SG Sen II : Mémoires, publications, expositions. Voir par exemple les travaux du Lieutenant de vaisseau Vallon (1862, in : CAOM FM SG SenII/4) ou du Capitaine de frégate Aube (1867, in : CAOM FM SG Sen II/4). Des notices de Carrère s'y trouvent aussi, notamment sa *Notice sur le Sénégal* (1854, in : CAOM FM SG Sen II/3), sa *Notice historique, géographique et administrative sur le Sénégal et Dépendances* (1862, in : CAOM FM SG Sen II/3). D'autres rapports sont consultables aux ANS, voir par exemple : ANS 1G28 : Voyage du capitaine Martin chez les Sérères de la côte, 1863.

78. G. HARDY, cité par A. PONDOPOULO (1996 : 422).

79. A. BATHILY (1976 : 82).

80. J.-L. AMSELLE (1996 : 125).

81. L. FAIDHERBE (1886 : XI).

82. L. FAIDHERBE (1856 : 328-330).

83. N. BROU (1982, n° 257 : 332).

84. Y. SAINT-MARTIN (1989 : 136-137).

85. Lettre de Faidherbe à Ministre, 18.01.1864., cité par Y. SAINT-MARTIN (1989 : 514).

86. N. BROU (1982, n° 257 : 340-341).

ment motivée par la lutte des races entre elles, dé-contextualise les événements politiques et sociaux et leur confère une importance structurelle. Pour lui, l'important en Afrique n'est pas l'État mais la race. Il fusionne plusieurs États pour en faire des « races ». Il se donne, dans ce schéma, la place du guerrier blond logiquement triomphant⁸⁷. Le discours raciologique donne une majesté toute symbolique au combat colonial. Il doit faire oublier une politique de conquête extrêmement brutale dont le principe est que, lorsqu'un pillage est commis, tout le village d'appartenance des pillards est tenu pour responsable⁸⁸. Il y a les « faibles » (les Wolof, les Sereer, les Balants) et les « forts » (Maures, Tukulëër) et il faut protéger les premiers contre les seconds⁸⁹. Le gouverneur Faidherbe, « désireux d'attirer l'attention du gouvernement impérial français, sur le Sénégal au moins autant que sur l'Algérie⁹⁰ », utilise ainsi un schéma qui a fait ses preuves en Algérie. Les dichotomies proposées pour rendre compte des problèmes entre populations sont du même type (Arabes/Berbères ou Peul/Noirs). R. Pasquier a montré comment l'analogie avec l'Algérie se révélait pour Faidherbe être une arme de premier ordre pour convaincre le ministre du bien-fondé de ses décisions : « ce fut une doctrine bien établie au ministère que ce qui était bon pour l'Algérie devait l'être aussi pour le Sénégal⁹¹ ».

LA « TRADITION » ADMINISTRÉE

L'évolution de la classification ethnique dans le premier tiers du xx^e siècle nous ramène à une des considérations de Terence Ranger selon laquelle : « the most far-reaching inventions of tradition in colonial Africa took place when the Europeans believed themselves to be respecting age-old african custom⁹² ». Cela passe par deux questions : quelle « tradition » ont cru respecter les administrateurs lorsqu'ils voulaient parler d'« ethnies » ou de « race », et pourquoi cette tradition s'imposait-elle à leurs yeux ? Rappelons, avant d'essayer d'apporter quelques éléments de réponses, que l'adjectif « ethnique » est introduit en France en 1854 tandis que la notion d'« ethnie » est utilisée pour la première fois par Vacher de

87. J.-L. AMSELLE (1996 : 133).

88. A. BATHILY (1976 : 89).

89. M. ESOALOMANDROSO a montré comment la division raciale de Madagascar est utilisée comme argument pro-colonial : « Pour entraîner l'opinion publique et le Parlement français à accepter la conquête de la Grande Île, les partisans de la colonisation de Madagascar opposent les Merina "conquérants étrangers" aux "populations autochtones", "alliées de la France", comme les Sakalava, les Antankarana, les Betsimisaraka. La conquête française est ainsi justifiée d'avance : l'armée de la République vient au secours des "peuples" de Madagascar pour les délivrer du joug de leurs "opresseurs", de race différente ». Cf. : M. ESOAVELOMANDROSO (1989 : 262).

90. C. GERRESCH (1973 : 577).

91. R. PASQUIER (1974 : 282).

92. T. RANGER (1983 : 250).

Lapouge en 1896⁹³, pour qui elle désigne le segment d'une nation. Les termes « ethnique » et « race » sont utilisés, dans les rapports d'administration du premier tiers du xx^e siècle, presque toujours de façon interchangeable.

En 1909, le Gouverneur général de l'AOF William Ponty met en œuvre ce qu'il appelle la « politique des races ». Cette politique, déjà utilisée par Gallieni à Madagascar et en partie appliquée à l'AOF, Ponty veut la « transformer en doctrine »⁹⁴. Elle vise à briser les grandes circonscriptions territoriales, à « faire disparaître les centres de résistances » contre les Français⁹⁵ et, à cette fin, généralise l'interprétation des événements socio-politiques en termes de lutte des races. Elle doit, au final, déboucher sur « la dissociation des grands commandements indigènes en groupes ethniques autonomes »⁹⁶. Un document de 1910 qui porte sur les « croisements ethniques » illustre ce que l'administration coloniale entend par ethnique et en résume les plus grandes distinctions : les grandes « races » présentées sont la race blanche, la race noire, et la « Peulhe ». On retrouve parfaitement le schéma tricolore faidherbien⁹⁷. La politique des races s'inscrit tout à fait dans la continuation des idées de Faïdherbe : chaque race est dotée d'une mentalité spécifique, et il convient donc de la laisser évoluer « dans sa mentalité particulière » afin de ne pas « sacrifier l'avenir d'une race à l'avenir d'une autre »⁹⁸. Cela revient en principe à accorder à chaque ethnique un territoire administratif et un chef de la même race, ainsi qu'une justice indigène correspondante⁹⁹.

Comment expliquer une telle suprématie du modèle raciologique faidherbien dans l'administration de ces années décisives du début du xx^e siècle ? Une des réponses se trouve sans doute dans le déroulement de ce que l'on peut appeler la « campagne des monographies »¹⁰⁰. Lancée en 1903 à l'initiative du directeur des Affaires indigènes en poste à Saint-Louis, il s'agit d'une formidable entreprise d'accroissement des connaissances sur les territoires contrôlés qui, malgré l'effort déployé, est symptomatique de l'incapacité de l'administration coloniale à dépasser le schéma raciologique faidherbien. L'étude de ces monographies peut nous renseigner sur les causes de ce phénomène. Tout commence lorsque le Gouverneur Général demande aux administrateurs de cercles – l'unité administrative des colonies en AOF – de rédiger une monographie comprenant de nombreuses informations – dont ethnographiques – sur leurs cercles respectifs. Pourtant, le travail

93. Cité par J.-L. AMSELLE (1995 : 153-154).

94. ANS 17G38, circulaire Ponty du 22 septembre 1909.

95. ANS 17G38, circulaire Ponty du 22 septembre 1909. Cette circulaire a été publiée dans le Journal officiel de l'AOF : 1909, p. 447-448.

96. ANS 17G38, circulaire Ponty du 12 août 1911.

97. ANS 1G340, Enquête sur le métissage, 1910, Lettre du Gouverneur général aux Lieutenants Gouverneurs, 14 janvier 1910.

98. ANS 17G38, circulaire Ponty du 22 septembre 1909.

99. « Chaque groupement ethnique, ayant ses coutumes propres, sera jugé par des magistrats choisis en son sein ». Cf. P. MARTY (1915 : 17).

100. *Journal Officiel du Sénégal et Dépendances* n° 114 du 3 octobre 1903.

demandé aux administrateurs de cercles n'aboutit, pour ce qui est dit des populations et des « races » sénégalaises, que sur une reprise des principaux thèmes soulevés par Faidherbe et son équipe. Le système explicatif de lutte des races n'est pas remis en cause et la classification reste la même. Les raisons de ce paradoxe sont multiples.

D'abord, il tient à la position des administrateurs de cercles. Ils sont au centre du système administratif colonial, possèdent des pouvoirs d'autant plus étendus que l'administration des colonies est en pratique très décentralisée¹⁰¹, mais ne disposent que de peu de temps et de moyens pour se livrer à des recherches complètement nouvelles sur les populations dont ils ont la responsabilité. Pour beaucoup, ils sont plus souvent dans leur bureau que sur le terrain, ne connaissent pas les langues vernaculaires locales et ne restent en moyenne que six ans commandants d'un même cercle¹⁰². De plus, leur formation est restreinte – les colonies, et surtout l'Afrique de l'Ouest, n'attirent pas les mieux motivés des fonctionnaires à cette époque – et, quand ils en ont, leurs relations avec les populations locales sont souvent mauvaises et biaisées par un rapport de force évident.

Enfin, et c'est un facteur sûrement décisif, l'administration limite consciemment les ardeurs scientifiques des administrateurs motivés. Elle impose un cadre rigide de rédaction basée sur les travaux qui ont fait leurs preuves, soit en Algérie, soit au Sénégal sous Faidherbe¹⁰³. Elle décourage les initiatives intellectuelles en invitant à écarter « toute thèse particulière, toute hypothèse hasardée, toute conclusion hâtive » pour privilégier une rédaction « surtout documentaire »¹⁰⁴. Il s'agit de ne pas mettre en cause les catégories établies par les autorités. On peut ainsi lire dans les monographies des remarques du type : « des gens autorisés ont étudié l'origine des races, sans arriver à s'entendre sur l'origine des Peulhs. Il ne m'appartient pas en présence de ces autorités, d'émettre une opinion¹⁰⁵ ». Dans la mesure où les catégories intellectuelles sont fixées d'emblée, et par l'autorité administrative, les informations recueillies sur le terrain ne font que renforcer la classification ethnique déjà établie. La formulation – imposée – du titre de la première section des monographies de cercles suggère fortement la confusion entre histoire des provinces et identités ethniques ; le recours systématique à la « matière humaine » est

101. W.B. COHEN (1973 : 120).

102. W.B. COHEN (1973 : 180-183).

103. Voir par exemple le plan imposé de rédaction des monographies : formation historique et ethnique des provinces qui constituent le cercle ; organisation politique, administrative et judiciaire précédant l'arrivée des Français ; organisation politique, administrative et judiciaire actuelle ; renseignements géographiques, renseignements économiques, main-d'œuvre, commerce, religion, langues et enfin instruction publique. « Cet inventaire correspond tout à fait à celui de la célèbre "fiche de tribu" des Affaires indigènes du Maroc », estime J. FRÉMEAUX (1998 : note 24, p. 209). M. GROSZ-NGATÉ (1988, p. 498) remarque : « The portraits of the local populations are grounded in nineteenth-century anthropology ».

104. IG356, Circulaire aux administrateurs de cercles, 1903.

105. IG295, Histoire du Fouladou par DE LA RONCIÈRE, 1904.

ainsi rendu systématique pour rendre compte de l'histoire africaine¹⁰⁶. La disqualification autoritaire des hypothèses formulées par les auteurs des monographies est justifiée par le constat suivant : « à l'heure actuelle, l'ethnographie est une science¹⁰⁷ ». À l'heure où l'ethnographie est en passe de devenir une science reconnue, l'administration se veut extrêmement prudente par rapport aux travaux de ses agents¹⁰⁸. Elle campe sur les positions théoriques qui, si elles datent un peu, ont déjà fait leurs preuves. Faidherbe est un héros de la colonisation. L'historiographie coloniale le magnifie largement, et, au moins depuis ses exploits dans la guerre franco-allemande, son nom est connu du grand public¹⁰⁹. Pondopoulo note que, dans l'historiographie coloniale, Faidherbe « symbolise le temps des commencements »¹¹⁰. Les manuels scolaires du début du xx^e siècle présentent un bilan largement exagéré de l'œuvre de conquête territoriale de Faidherbe¹¹¹. C'est donc naturellement vers l'œuvre ethnographique de ce « bâtisseur d'empire » que se tourne l'administration coloniale au moment de rationaliser l'administration du Sénégal et de l'AOF¹¹². La classification ethnique devient tellement « naturelle » aux ethnographes que même des savants aux solides formations théoriques ne parviennent pas à en remettre en cause le sens, comme c'est le cas pour Maurice Delafosse¹¹³.

L'administration coloniale ne se contente pas de réutiliser les schémas du xix^e siècle pour produire de nouveaux documents ; elle perpétue les classifications ethniques en les figeant dans ses outils administratifs les plus quotidiens. À travers les recensements et la cartographie en particulier, l'administration coloniale française contribue à « l'objectivation » et à la « codification » des catégories intellectuelles utilisées. Par cela, on dira qu'elle « façonne les structures mentales et impose des principes de vision et de division communs¹¹⁴ ». La bureaucratisation qui s'opère en AOF dans le premier tiers du xx^e siècle s'accompagne de la production de données statistiques et cartographiques sur les populations du Sénégal qui donnent une place de choix aux classifications ethniques. Les décomptes sont du type de ce tableau de 1925¹¹⁵ :

106. Parmi les monographies étudiées dans le cadre du présent travail, aucune ne différencie l'histoire pré-coloniale de la présentation des ethnies.

107. 1G356, circulaire soumise à l'approbation de M. le chef de service, par M. ARNAUD, sur les monographies.

108. E. SIBEUD (1994 : 653).

109. A. BATHILY (1976 : 84) et Y. SAINT-MARTIN (1989 : 532).

110. A. PONDOPOULO (1996 : 423).

111. Y. SAINT-MARTIN (1989 : 597).

112. E. SIBEUD (1994 : 641).

113. Voir par exemple M. DELAFOSSE (1972 [1912] : 109-124). Également : M. GROSZ-NGATÉ (1988 : 504) : « Delafosse is well aware of the tenuous nature of the enterprise and outlines the problems associated with different methods of ethnic classification but does not question the need of classification itself. A scientific approach involved classification and served the needs of colonial government well ».

114. P. BOURDIEU (1993 : 54). Bourdieu ne parle pas dans son texte de l'administration coloniale en particulier mais de l'État d'une façon générale.

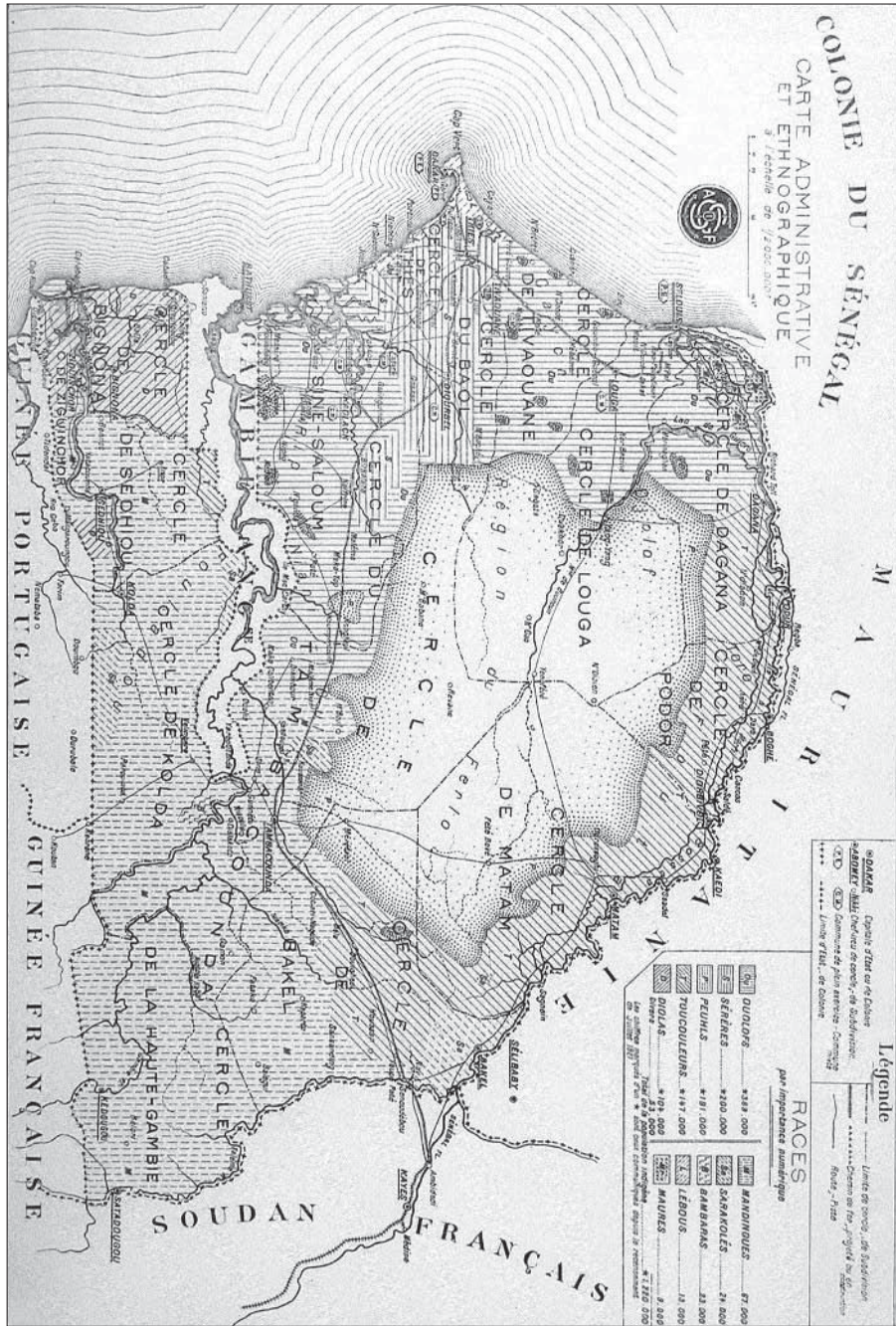
115. E. MARTONNE (1925).

<i>Balantes</i>	8 601
<i>Bambaras et Mandingues</i>	73 859
<i>Bassaris</i>	3 596
<i>Diolas</i>	107 683
<i>Malinkés</i>	19 835
<i>Maures</i>	10 117
<i>Oulofs</i>	430 349
<i>Peuls</i>	202 452
<i>Sarakollés</i>	23 154
<i>Sérères</i>	229 387
<i>Toucouleurs</i>	160 161
<i>Divers</i>	39 658
<i>Indigènes sujets étrangers</i>	4 785
<i>Total de la population indigène</i>	1 313 637

À ces décomptes, sont associées des cartes représentant les principales « races » du Sénégal. La technique cartographique employée donne une impression de groupes étanches et aux délimitations linéaires nettes¹¹⁶. La représentation des surfaces donne une vision cohérente et continue de l'ensemble, alors que, si le XIX^e siècle a fait disparaître les « blancs » de la carte du Sénégal, la continuité du trait ne fait pas disparaître le problème de l'inégale connaissance des lieux et des réalités ethniques. Les imprécisions, les incertitudes ou l'absence de données sur certains points sont gommées par la représentation. L'exercice de la carte nécessite obligatoirement de décider de critères de délimitations et ne peut représenter « d'ensembles flous ». Les phénomènes d'interpénétration y paraissent être inexistant, puisqu'ils sont, de toute façon, presque impossible à représenter¹¹⁷.

116. Ces réflexions sont empruntées à D. DORY (1993).

117. Certaines populations, en particulier les groupes Mandjak et Mankagn de Casamance, qui dérangent les projets français, ne figurent pas sur cette carte. P. X. TRINCAZ (1984 : 159).



MARTONNE 1925 : MARTONNE, E. (ed.), Petit atlas administratif, ethnographique et économique de l'AOF, Paris 1925. Reproduction : CAOM, Aix-en-Provence.

Les catégories ethniques utilisées pour le dénombrement des populations ne doivent rien au hasard. Elles sont activement imposées par le Gouvernement général de l'AOF. Cela commence, tout d'abord, par le refus des méthodes et des catégories utilisées dans les recensements de la métropole (nom, sexe, état civil, mais pas de nom ethnique)¹¹⁸. Dans un deuxième temps, l'administration généralise le tri des populations par « races » dans les recensements. Ces catégories semblent être entrées à partir de la seconde moitié du XIX^e dans les recensements de la colonie du Sénégal. Depuis les années 1860, en effet, on pouvait voir apparaître des noms de « races » ou de « tribus », soit en tant qu'ersatz de nom de lieu¹¹⁹, soit pour qualifier le nom de certains villages d'une information supplémentaire¹²⁰. Mais, avant la campagne des monographies de 1903, l'usage des catégories ethniques dans les recensements est loin d'être systématique : elles manquent dans plusieurs recensements et n'apparaissent dans d'autres que de façon sporadique¹²¹. Le Gouverneur général demande alors aux administrateurs de cercles de joindre à leur monographie un « état numérique de la population par canton et par race et par religion¹²² ». Enfin, dans un troisième temps, le Gouverneur général renvoie aux Lieutenants-gouverneurs des colonies les recensements qui ne satisfont pas aux critères de classification raciale. Il leur écrit :

« Parmi les états de la dernière évaluation de la population indigène qui me sont parvenus des différentes Colonies, j'ai remarqué que certains d'entre eux comportaient une répartition par race et religion alors que d'autres n'en faisaient pas mention¹²³ ».

Dans l'ensemble, le Sénégal est le bon élève. D'autres colonies ont bien plus de difficultés à faire entrer la population dans des catégories raciales. Pour la Côte-d'Ivoire, par exemple, le Gouverneur remarque que les noms de « tribus » figurent sur les résultats qu'on lui a envoyés, mais pas le nom des « races »¹²⁴. Il regrette aussi

118. ANS 22 G19, Lettre du Gouverneur général de l'AOF au Ministre des Colonies du 28 avril 1906.

119. Voir : ANS 22G6 : Recensements de la population du Sénégal, 1847-1884. En particulier : Recensement pour servir à la perception de l'impôt personnel pour 1865, Cercle du Diander ; Recensement de la population de la Colonie du Sénégal, 1857 ; Recensement de la population de la Colonie du Sénégal, 1877.

120. Voir par exemple : ANS 22G6 : Recensements de la population du Sénégal, 1847-1884, Recensement pour servir à la perception de l'impôt personnel pour 180, Cercle de Sédhiou ; ANS 22G6 : Recensements de la population du Sénégal, 1847-1884 ; Recensement de 1884 du Canton de Dialakhar.

121. Par exemple : ANS 22G6 : Recensements de la population du Sénégal, 1847-1884, Recensements de la population de la colonie du Sénégal, 1869 ; Recensement du canton de N'Diogo, 1884 ; Recensement de la banlieue de Saint-Louis, 1884. Également : Recensement du Siin par Noïrot, 1891, dans C. BECKER et V. MARTIN (1978 : 9-15).

122. Cf. *Journal Officiel du Sénégal et Dépendances*, 1903, 3 octobre, n° 114.

123. ANS 22 G19, Lettre du Gouverneur général de l'AOF au Lieutenant Gouverneur du Sénégal du 25 février 1905.

124. ANS 22 G19, Lettre du Gouverneur général de l'AOF au Lieutenant Gouverneur de la Côte-d'Ivoire du 25 février 1905. Les Lieutenants Gouverneurs du Moyen-Niger et de la Guinée reçoivent des lettres comparables. Cf. Lettre du Gouverneur général de l'AOF au Lieutenant Gouverneur de Guinée du 25 février 1905 ; et Lettre du Gouverneur général de l'AOF au Lieutenant Gouverneur du Moyen-Niger du 25 février 1905.

que, pour plusieurs circonscriptions, se trouvent seulement en face d'un nom de village ou de canton « plusieurs dénominations à la fois » telles que : « mandé-favet sénéfos » ou « appoloniens et baoulé », alors qu'il convient de distinguer le nombre d'individus de chaque race¹²⁵. De même – cas qui ne se trouve pas non plus au Sénégal –, le cercle de Kong porte sous la rubrique race les dénominations : « forgerons », « griots » et « marabouts », alors que – précise-t-on, « ces dénominations indiquent les conditions sociales des indigènes bien plus que leur descendance ethnique¹²⁶ ». Il convient de bannir, ainsi, à l'endroit de la race, les remarques du type « gens de tel ou tel lieu », la désignation étant trop peu exacte. Cela montre que, vraisemblablement, les problèmes de classification sont plus largement résolus au Sénégal qu'ailleurs. Le lieutenant-gouverneur du Dahomey reprend le classement et fait parvenir les nouveaux recensements avec les indications de « race primordiale » et de « race secondaire », mais ne peut pas empêcher l'apparition d'une rubrique fourre-tout nommée « divers »¹²⁷. J. Clozel enfin, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, répond qu'il n'est pas « encore en état de classer les races et les sous-races d'une façon rigoureusement scientifique », et que dans certains cercles « vivent des indigènes qui n'ont pu trouver place dans ces tableaux »¹²⁸. L'objectif administratif de clarification des recensements s'accompagne ainsi consciemment, par l'élimination successive d'autres procédés de catégorisation (ceux de la métropole, par métier, systèmes « mixtes », etc.), de la cristallisation des catégories ethniques¹²⁹.

CONCLUSION

Les ethnies sont donc entrées dans l'ethnographie coloniale à différents « moments » et dans différents contextes, du nord vers le sud (Wolof, Sereer, Joola, etc.) et de l'ouest vers l'est le long du fleuve (Wolof, Maures, Haalpulaaren, Manding, etc.). Ceci a, au moins, deux conséquences sur la manière dont il convient de les considérer. La première est que l'ethnographie coloniale aplatit des réalités non identiques ; c'est la question des « inventés » dont on a vu plus haut qu'ils jouaient des rôles différents relatifs, notamment, à leur propre degré d'« ethnification » interne, présente ou non. La seconde conséquence, c'est que ces

125. ANS 22 G19, Lettre du Gouverneur général de l'AOF au Lieutenant Gouverneur de la Côte-d'Ivoire du 25 février 1905.

126. ANS 22 G19, Lettre du Gouverneur général de l'AOF au Lieutenant Gouverneur de la Côte-d'Ivoire du 25 février 1905.

127. ANS 22 G19, Lettre du Lieutenant Gouverneur du Dahomey au Gouverneur général de l'AOF du 18 mai 1905. Certains recensements du Sénégal présentent toutefois également une catégorie « divers ».

128. ANS 22 G19, Lettre du Lieutenant Gouverneur du Dahomey au Gouverneur général de l'AOF du 1^{er} juillet 1905.

129. ANS 17 G38, Circulaire Ponty du 22 septembre 1909.

groupes sont saisis par l'ethnographie coloniale dans des contextes coloniaux différents : c'est-à-dire d'une part, des périodes historiques où les intérêts coloniaux dominants varient (commerce légitime de 1816 au milieu du XIX^e siècle, conquête militaire jusqu'à 1900 environ, puis bureaucratisation dans la première moitié du XX^e siècle); d'autre part, autour de modèles intellectuels qui changent (les « nations » jusqu'au milieu du XIX^e siècle, puis les « races »); enfin, les différentes « ethnies » sont observées par des auteurs dont le rôle dans la colonisation varie. On pense, notamment, au rôle des missionnaires dans l'ethnographie sur les Sereer, au moins jusqu'en 1853.

Au final, il semble excessif (et peut-être vain) de vouloir à tout prix déterminer l'« acte de naissance » de telle ou telle ethnie. Les catégories ethniques ont été porteuses d'enjeux successifs différents au cours de la période coloniale, de même qu'une classification ethnique a, dans sa globalité, une logique propre : les ethnies sont appréhendées les unes par rapport aux autres. Dire, pour la colonisation, qu'une ethnie est plus civilisée, c'est dire, évidemment, que les autres le sont moins. Dire, également, aujourd'hui encore, qu'une ethnie détonne parmi les autres et n'est pas « conforme », dans un pays, par rapport aux ethnies majoritaires, c'est oublier pourquoi la répartition des populations en ethnies a été faite, et autour de quels modèles.

ABSTRACT :

The concept of the “invention” of African ethnic groups – as introduced by Terence Ranger – has often been criticised. The main criticism deals with the difficulty to tie oneself down to a sole “inventor” and with the problem of defining the Africans as a passive “invented people”. However, the study of ethnic classifications enables the historian to find some answers. Particularly, the history of the creation of ethnic classification in Senegal between 1816 and the 1920s shows that the “invention” was not the work of one author but a long process. Partly this process had already taken place throughout the first half of the 19th century, constructing the Wolof as model. It has been transformed by Faidherbe, who introduced the idea of “races”. Finally, ethnic classification has been taken up by the colonial administrators who used and imposed it during the first third of the 20th century. Consequently, it is not the “birth” of isolated ethnic groups that is of unique importance. Rather, what must be taken into account are the dichotomies (Wolof/Maure, Tukuleer/Manding), the fusions of groups (Manding, Joola), the changes of the appreciation of virtue (Wolof, Bambara, etc.), and the principles of hierarchy (economic, strategic, racial).

SOURCES

A. SOURCES D'ARCHIVE ¹³⁰

a. Archives nationales du Sénégal (ANS)

- Archives du Gouvernement général de l'AOF \ Série G : Politique et Administration Générale :
- Sous-série 1G : Études générales : missions, notices et monographies 1818-1921.
 - Sous-série 13G : Affaires politiques, administratives et musulmanes : Sénégal 1782-1919.
 - Sous-série 17 G : Affaires politiques : AOF : 1895-1920.
 - Sous-série 22G : Statistiques ([1779] 1818-1920).

b. Centre des archives d'Outre-mer (CAOM)

- Sénégal : Fonds Ministériel \ Série Géographique :
- Sénégal et Dépendances II. Mémoires, publications, expositions.

B. LITTÉRATURE SECONDAIRE

- AMSELLE J.-L., *Vers un multiculturalisme français, l'empire de la coutume*, Paris, Aubier, 1996.
- AMSELLE J.-L., Sibeud E., (eds.), *Maurice Delafosse, entre orientalisme et ethnographie, l'itinéraire d'un africaniste, 1870-1926*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1998.
- AMSELLE J.-L., M'BOKOLO É., (eds.), *Au cœur de l'ethnie, ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1999 (1^{ère} édition 1985).
- AMSELLE J.-L., *Logiques métisses, anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990.
- ANDERSON B., *Imagined communities. Reflections on the origin and spread of nationalism*, Londres, Verso, 1983.
- BAZIN J., « À chacun son Bambara », in J.-L. AMSELLE et É. M'BOKOLO (eds.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1999, p. 87-127.
- BATHILY A., « Aux origines de l'africanisme. Le rôle de l'œuvre ethno-historique de Faidherbe dans la conquête française du Sénégal », in H. MONIOT (ed.), *Le mal de voir. Ethnologie et orientalisme, politique et épistémologie, critique et autocritique*, Paris, Cahiers de Jussieu n° 2, 1976, p. 77-107.
- BECKER C. et MARTIN V., *Les premiers recensements au Sénégal: Le Sénégal Centre-Ouest et son évolution démographique (Siin-Saloum, Bawol, Pays de l'ouest)*, partie I, Présentation des documents, Kaolack, 1978.
- BÉNICHOU C. et BLANCKAERT C., « Le dictionnaire d'anthropologie de L.F. Jehan : apologétique et histoire naturelle des races dans la France de 1850 », in B. RUPP-EISENREICH (ed.), *Histoires de l'anthropologie (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Klincksieck, 1984, p. 353-386.

130. Par soucis de gain de place, seules les séries intéressantes sont citées, et non les cartons.

- BÉRENGER-FÉRAUD L.B.J., *Les peuplades de Sénégambie*, Paris, E. Leroux, 1879.
- BÉRENGER-FÉRAUD L.B.J., « Étude sur les populations de la Casamance », *Revue d'Anthropologie*, 1874, t. 3, p. 1-17.
- BILLANGE A. et MAUREL J.-F., « Le progrès de l'impérialisme européen au XIX^e siècle », in R. VAN-CHI-BONNARDEL, *Atlas national du Sénégal*, Paris, 1977, p. 58-59.
- BOILAT D., *Esquisses sénégalaises, physionomie du pays, peuplades, commerce, religions, passé et avenir*, Paris, P. Bertrand, 1853.
- BOTTE R. et SCHMITZ J., « Paradoxes identitaires », *Cahiers d'études africaines*, 1994, n° 133-135, p. 7-22.
- BOULÈGUE J., *Le grand Jolof (XIII^e-XVI^e s.)*, Paris, Karthala, 1987.
- BOURDIEU P., « l'identité et la représentation, éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 35, novembre 1980, p. 63-72.
- BOURDIEU P., « Esprits d'État, Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 96-97, mars 1993, p. 49-62.
- BROC N., « Les explorateurs français du XIX^e s. reconsidérés », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 1982, n° 256, p. 237-274 et n° 257, p. 323-360.
- CAILLÉ Ct., « Notice sur les peuples de la Mauritanie et de la Nigritie, riverains du Sénégal », *Revue coloniale*, II, 1846.
- CAILLÉ Ct., « Tableau statistique du fleuve Sénégal (1853) », *Revue coloniale*, 2^e série, t. 6, janvier 1851, p. 5-19.
- CAILLÉ R., *Journal d'un voyage à Temboctou (sic) et à Jenné, dans l'Afrique centrale, précédé d'observations faites chez les Maures Bracknas, les Nalous et d'autres peuples pendant les années 1824-1828*, Paris, Imprimerie royale, 1830.
- CARRÈRE F. et HOLLE P., *De la Sénégambie française*, Paris, Firmin-Didot, 1855.
- CHRÉTIEN J.-P. et PRUNIER G. (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 1989.
- CHRÉTIEN J.-P., « Vocabulaire et concepts tirés de la féodalité occidentale et administration indirecte en Afrique orientale », in D. NORDMAN et J.-P. RAISON (eds.), *Science de l'homme et conquête coloniale, constitution et usages des sciences humaines en Afrique, XIX^e-XX^e s.*, Paris, 1980, p. 47-64.
- COHEN W.B., *Empereurs sans sceptres, histoire des administrateurs de la France d'Outre-mer et de l'École Coloniale*, Paris, 1973. [Trad. par L. De Lesseps et C. Garnier de : *Rulers of Empire: The French colonial service in Africa*, Hoover, 1971].
- COHEN W.B., *Français et Africains, les Noirs dans le regard des Blancs 1530-1880*, Paris, Gallimard, 1981 [trad. par C. Garnier de : *The French encounter with Africans*, Bloomington, 1980].
- COLONNA F., « Production scientifique et position dans le champ intellectuel et politique. Deux cas : Augustin Berque et Joseph Desparmet », in H. MONIOT (éd.), *Le mal de voir. Ethnologie et orientalisme, politique et épistémologie, critique et autocritique*, cahiers de Jussieu n° 2, Paris, 1976, p. 397-415.
- COPANS J., « Ethnies et régions dans une formation sociale dominée. Hypothèses à propos du cas sénégalais », *Anthropologie et sociétés*, vol 2, 1978, n° 1, p. 95-115.
- DELAFOSSÉ M., *Haut-Sénégal-Niger, le pays, les peuples, les langues, l'histoire et les civilisations*, t.I Paris, Maisonneuve et Larose, 1972 (1^{ère} édition, Larose 1912).
- DIOUF Makhtar, *Sénégal, les ethnies et la Nation*, Paris, L'Harmattan, 1998 (1^{ère} édition : 1994).
- DIOUF Mamadou, *Histoire du Sénégal*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001.
- DORY D., « Les représentations cartographiques du pays Lobi, transformations et potentialités », in M. FIELOUX, J. LOMBARD et J.-M. KAMBOU-FERRAND (eds.), *Images d'Afrique et sciences sociales*, Paris, Karthala et ORSTOM, 1993, p.23-29.

- DURAND J.-B., *Voyages au Sénégal*, 1785 et 1786, Paris, H. Agasse, 1803.
- ESOAVELOMANDROSO M., « Une arme de domination : le tribalisme à Madagascar, XIX^e-milieu du XX^e s. », in J.-P. CHRÉTIEN et G. PRUNIER (éds.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 1989, p. 259-266.
- FAIDHERBE L., « Les Berbères et les Arabes des bords du Sénégal », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1854, 4^{ème} série, VIII, p. 89-112.
- FAIDHERBE L., « Populations noires des bassins du Sénégal et Haut Niger », *Revue coloniale*, 1856, octobre, 2^e série, n° 16, p. 328-341.
- FAIDHERBE L., « Notice ethnographique sur notre colonie », in J. ANCELLE, *Les explorations au Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, Maisonneuve frères et C. Leclerc, 1886, IX-XL.
- FAIDHERBE L., *Le Sénégal, la France dans l'Afrique occidentale*, Paris, Hachette, 1889.
- FARDON R., « Destins croisés : histoire des identités ethniques et nationales en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, 1996, 61, p. 75-97.
- FRÉMEAUX J., « Des bureaux arabes à M. Delafosse, contribution à une étude de l'historiographie coloniale », in J.-L. AMSELLE et E. SIBEUD (éds.), *Maurice Delafosse, entre orientalisme et ethnographie : l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*, Paris, 1998, p. 193-209 (et bibliographie p. 298-301).
- GASTELLU J.-M., *L'égalitarisme des Sereer du Sénégal*, Paris, travaux et documents de l'ORSTOM, n° 128, 1981.
- GERRESCH C., « Jugement du *Moniteur du Sénégal* sur Al-Hâdj'Umar (1857-1864) », *Bulletin de l'IFAN* (série B), 1973, juillet, XXXV (3), p. 574-592.
- GROSZ-NGATÉ M., « Power and knowledge. The representation of the Mandé world in the works of Park, Caillié, Monteil and Delafosse », *Cahiers d'études africaines*, 1988, n° III-112, p. 485-511.
- HECQUARD H., « Rapport sur un voyage dans la Casamance », *Revue coloniale*, 2^{ème} série, t. 8, mai 1852, p. 409-432.
- HECQUARD H., « Rapport sur un voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique », *Revue coloniale*, 2^{ème} série, t. 8, mars 1852, p. 193-223.
- HECQUARD H., *Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale*, Paris, Imprimerie de Benard, 1853.
- LAMBERT M.C., « Violence and the war of words: Ethnicity vs nationalism in the Casamance », *Africa, Revue de l'Institut africain international*, 1998, vol. 68, n° 4, p. 585-602.
- LASNET Dr., « Les races du Sénégal, Sénégalie et Casamance », in Dr LASNET, A. CLIGNY, A. CHEVALIER et P. RAMPAUD, *Une mission au Sénégal. Ethnographie, botanique, zoologie, géologie*, Paris, A. Challamel, 1900, p. 1-192.
- LECLERC G., *Anthropologie et colonialisme : essai sur l'histoire de l'africanisme*, Paris, Fayard, 1972.
- LENTZ C., « 'Tribalism' and ethnicity in Africa, a review of four decades of anglophone research », *Cahiers des sciences humaines*, 1995, vol.31, n° 2, p. 303-328.
- MAGE A.E., *Du Sénégal au Niger, relation d'un voyage d'exploration de MM. Mage et Quintin au Soudan occidental, de 1863 à 1866, par M. Mage*, Paris, Imprimerie de P. Dumont, 1867.
- MARTONNE E. (éd.), *Petit atlas administratif, ethnographique et économique de l'AOF*, Paris, 1925.
- MARTY P., *La politique indigène du gouverneur général Ponty en Afrique Occidentale Française*, Paris, 1915.
- MOLLIEN G.T., *l'Afrique occidentale en 1818 vue par un explorateur français, G.T. Mollien*, présentation d'H. Deschamps, Paris, Calmann-Lévy, 1967 (1^{ère} édition, Courcier 1820).

- MONIOT H. (éd.), *Le mal de voir. Ethnologie et orientalisme, politique et épistémologie, critique et autocritique*, cahiers de Jussieu n° 2, Paris, 1976.
- MUDIMBE V.Y., *The invention of Africa. Gnosis, philosophy and the order of knowledge*, Bloomington, Indiana University Press, 1988.
- NORDMAN D. et J.-P. RAISON (éds.), *Science de l'homme et conquête coloniale, constitution et usages des sciences humaines en Afrique, XIX^e-XX^e s.*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1980.
- PASQUIER R., « L'influence de l'expérience algérienne sur la politique de la France au Sénégal (1842-1869) », in *Mélanges offerts à Hubert Deschamps. Perspectives nouvelles sur le passé de l'Afrique noire et de Madagascar*, 1974, p. 263-284.
- PIGUET M.F., « Observation et histoire, « Race » chez Amédée Thierry et William F. Edwards », *L'Homme*, 2000, 153, janvier/mars, p. 93-107.
- PONDOPOULO A., « La construction de l'altérité ethnique peule dans l'œuvre de Faidherbe », *Cahiers d'études africaines*, 1996, n° 143, p. 421-442.
- POUTIGNAT P. et Streiff-Fenart J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.
- RAFFENEL A., *Voyage dans l'Afrique occidentale*, Paris, A. Bertrand, 1846.
- RAFFENEL A., *Nouveau voyage dans les pays des Nègres, suivi d'études sur la colonie du Sénégal*, Paris, édition N. Chaix et Cie, 1856.
- RANGER T., « The invention of tradition revisited: the case of colonial Africa », in T. RANGER et O. VAUGHAN (eds.), *Legitimacy and the state in twentieth-century Africa. Essays in Honour of A.H.M. Kirk-Greene*, Oxford, Macmillan, 1993, p. 62-III.
- RANGER T., « The invention of tradition in colonial Africa », in E.J. HOBBSBAWM et T. RANGER (eds.), *The invention of tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 211-262.
- ROBINSON D., *La guerre sainte d'Al-Hâdj-Umar*, Paris, Karthala, 1988 (trad. par H. Tourneux et J.-C. Vuillemin, de: *The holy war of Umar Tal*, Oxford, Clarendon Press, 1985).
- ROBINSON D., « Ethnography and customary law in Senegal », *Cahiers d'études africaines*, 1992, n° 126, p. 221-237.
- SAINT-MARTIN Y., *Le Sénégal sous le Second Empire, naissance d'un empire colonial (1850-1871)*, Paris, 1989.
- SARR S., *Essai d'exploitation ethnographique des sources portugaises sur la Sénégalie atlantique (XV^e et début du XVI^e siècle)*, mémoire de maîtrise d'histoire (non publié) sous la dir. de M. Sekene Mody Cissoko, Faculté des Sciences humaines de Dakar, 1980.
- SIBEUD E., « La naissance de l'ethnographie africaniste en France avant 1914 », *Cahiers d'études africaines*, 1994, n°136, p. 639-658.
- TRINCAZ P.X., *Colonisation et régionalisme, Ziguinchor en Casamance*, Paris, 1984.